3695

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (FAD – FND)

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/N°286 du 25/05/99

TERMES DE REFERENCES DE L'ATELIER DE REFLEXION SUR LES MODALITES PRATIQUES DE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES FINANCIERS DECENTRALISES (S.F.D)

PLCP / GOUV-SEN-FAD-FND
Av. Bourguiba X Rue 3 Castors- BP : 17245 Dakar – Tél / Fax : (221) 869 10 87 – Email : plcp@sentoo.sn

I OBJECTIF DE L'ATELIER :

L'objectif de cette journée de travail est d'échanger et de discuter avec les Services Financiers Décentralisés, autour d'une convention, sur les modalités pratiques de mise en place d'un cadre de partenariat.

II JUSTIFICATION :

La mission essentielle de la composante Micro finance et Appui aux A.G.R et de développer à travers ses partenaires que sont les Services Financiers Décentralisés (S.F.D) et les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) un système de crédit de proximité adapté aux pauvres, devant permettre d'atteindre les groupes cibles du Projet. La tenue de cet atelier entre dans le cadre des différentes rencontres prévues avec les partenaires potentiels du projet, afin de définir les modalités de mise en œuvre de cadre de partenariat efficace.

III ORGANISATION DE L'ATELIER :

Cet atelier d'une journée se tiendra à le Jeudi 10 Octobre 2002 à partir de 9 H, à l'Hôtel Massata SAMB à Ngor. Il regroupera le Bureau de Gestion du Projet, l'Unité Régionale de Gestion de Dakar qui représentera l'ensemble des Unités régionales de Gestion, la Cellule ATCPEC, la CSOPLCP/ M.D.S.S.N un représentant du ministère du Développement Sociale et de la Solidarité Nationale, les Bureaux d'Etudes Remix et M.s Associés et de l'ensemble des Services Financiers Décentralisés présélectionnés.

IV/ RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER :

Au terme de cette journée les Services Financiers Décentralisés suffisamment informés et imprégnés de la mission du projet de Lutte Contre la Pauvreté et des enjeux qu'il présente, pourraient se déterminer par rapport à leur participation effective à l'exécution du programme. Les modalités d'intervention définies dans une convention seront validées par les parties intéressées après cette journée.

V/ MOYENS MATERIELS :

- Véhicules
- Carburant
- Frais de déplacement
- Padex
- Bloc- Notes
- Crayon à billes
- Marqueurs
- Scotch
- Chevalet